

Vichy → Vivre sa ville

VICHY COMMUNAUTÉ ■ La communauté d'agglomération s'est réunie jeudi

Quelle place pour l'économie ?

Retour sur la réunion du conseil d'agglomération, qui était en partie dédiée au budget 2017.

Suite des dossiers débattus au conseil communautaire de Vichy, jeudi soir.

Développement économique. L'ancien président Jean-Michel Guerre (PS) a regretté la baisse de la subvention accordée à Vichy Val d'Allier Développement (de 300.000 à 240.000 €). Ce qui ne sera pas préjudiciable à l'accompagnement des entreprises, ont assuré le président Claude Malhuret (LR) et son vice-président Frédéric Aguilera. « La loi NOTRe a modifié la compétence économique. VVAD va profondément muter au cours du second semestre, a indiqué ce dernier. Un travail de coordination avec la politique régionale va être mené. On ne peut que s'en féliciter ». Le président a ajouté que « pour la première fois, 150.000 € seront investis dans l'im-



ENTREPRISES. « Une hausse du budget consacré à l'économie considérable », pour le président. F. RIMBERT

mobilier d'entreprise. Et, 50.000 € inscrits pour la promotion seront utilisés sous l'égide de VVAD. La hausse du budget économique est donc considérable ».

Méthanisation. La communauté a décidé d'engager une réflexion pour la création d'un méthaniseur. Une société par actions simplifiées dont l'objet serait la construction d'un méthaniseur territorial a été constituée. La part de

Vichy Communauté dans cette SAS est de 20 %, soit 100.000 €. Les autres actionnaires sont les sociétés Méthajoule, Engie Biogaz et le fonds régional OSER. L'élue écologiste François Skvor s'est félicité de la politique de la communauté d'agglomération « qui a voté le plus gros budget consacré au développement durable depuis la création de la commission en 2009 et qui s'est dotée d'un vice-président

dédié en 2014 ». Avant de suggérer d'installer le futur méthaniseur à Montpertuis. Lancement du débat sur l'avenir de ce site (*note édition d'hier*).

Fallait-il se doter d'un Plan local d'urbanisme intercommunal ? En toute fin d'année 2016, l'Assemblée nationale a décidé de confier la compétence PLUI aux communautés d'agglomération. Alors que Vichy Communauté avait décidé de ne pas prendre cette compétence tout de suite. La solution ? Une convention « de transition » passée entre l'agglomération et les communes. On en a eu une illustration dès jeudi : le maire d'Abrest a présenté son nouveau PLU et l'assemblée a voté. Christophe Pommeray (PRG) et Jean-Michel Guerre ont regretté ce choix. C'était « le meilleur compromis », a assuré la vice-présidente Elisabeth Cuisset, car seize communes sont en train de réviser leur PLU. En cas de passage au PLUI, elles auraient dû tout reprendre de zéro. ■

CARNET

LA MONTAGNE

RÉDACTION. 36, rue Louis-Blanc, 03200 Vichy ; Tél. 04.70.30.11.11. Fax. 04.70.30.11.15 ; E-mail : vichy@centrefrance.com Site Internet : www.lamontagne.fr Facebook : La Montagne Vichy

ABONNEMENTS. Tél. 0810.61.00.63 (Service 0,06 €/min + prix appel).

RÉGIE PUBLICITAIRE

Publicité. 36, rue Louis-Blanc, 03200 Vichy ; Tél. 04.70.30.59.59. Fax. 04.70.30.59.55.

Petites annonces. Tél. 0825.818.818*. Fax. 04.73.17.30.19.

Avis d'obsèques. Tél. 0825.31.10.10*. Fax. 04.73.17.31.19.

Annonces légales. Tél. 0826.09.01.02*. Fax. 04.73.17.30.59.

Annonces emploi. Tél. 0826.09.00.26*. Fax. 04.73.17.30.39. (*) 0,18 € TTC/mn.

45, rue du Clos-Four, BP 90124, 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

URGENCES

COMMISSARIAT DE POLICE. Appeler le 17.

GENDARMERIE. Tél. 04.70.30.42.50.

POMPIERS. Appeler le 18.

HÔPITAL. Tél. 04.70.97.33.33.

PHARMACIE DE GARDE. De garde dimanche 2 avril : Deprez, 1, rue Maréchal-Foch, Vichy ; Tél. 04.70.32.18.31.

ACCIDENTÉS DE LA ROUTE.

Dépannage (jour et nuit) ;

Tél. 04.70.31.25.50 ou

Allier auto depan24

Tél. 04.70.98.05.01.

EAU ET ASSAINISSEMENT.

Dépannage 24 h/24 ;

Tél. 04.70.58.84.30.

GRDF. Dépannage gaz ;

Tél. 0.800.47.33.33.

ERDF. Dépannage électricité ;

Tél. 09.726.750.03.

UTILES

BUS : KIOSQUE MOBIVIE. 1, place de la Gare ; Tél. 04.70.97.81.29.

DÉCHETTERIES DE L'AGGLO.

Charmeil, les Grands-Champs : de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Cusset, chemin de la Perche : de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, Tél. 04.70.96.22.61.

Saint-Germain-des-Fossés, ZI du Coquet : de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Saint-Yorre, avenue des Sources : de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

MAIRIE. Place de l'Hôtel-de-Ville, de 8 à 19 heures ; Tél. 04.70.30.17.17.

OFFICE DE TOURISME. 19, rue du Parc, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 à 18 heures ;

Tél. 04.70.98.71.94.

POLICE MUNICIPALE. De 8 à 20 heures ; Tél. 04.70.30.17.28.

SPA. À Brugheas, de 10 à 17 heures ; Tél. 04.70.32.43.42.

STADE AQUATIQUE DE BELLERIVE.

Ouvert de 11 heures à 18 heures ; Tél. 04.70.96.57.64.